

Le quinze novembre deux mil vingt-trois, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le vingt-deux novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures quarante-cinq à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↪ Approbation procès-verbal séance précédente du 12 octobre 2023
- ↪ Modification des statuts de la CDC du VAL DE BOUZANNE
- ↪ Détermination du zonage d'accélération des énergies renouvelables
- ↪ Détermination du prix de vente des terrains Lotissement des Véveilles
- ↪ Vente d'un terrain communal
- ↪ Convention avec le Bibliothèque Départementale de l'Indre
- ↪ Convention cours de yoga à la salle des associations
- ↪ Admission de créances en non-valeur 2023 Budget principal et assainissement

**CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS**  
**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux novembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire.

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, BRISSE Aymeric, PENOT Mélissa, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, PORTIER-GONIN Aurélie

Procurations : MOULIN Ghislaine à FLEURY Didier

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : PORTIER-GONNIN Aurélie

Le quorum est atteint.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- ↳ Location et tarification salle Ivanhoé
- ↳ Attribution de 2 nouveaux numéros d'adressage

### **DELIBERATION N° 2023 - 11 - 001 portant sur la location et la tarification de la salle Ivanhoé**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une entreprise agronomique et technique dans le domaine de la nutrition végétale et animale souhaiterait louer la salle Ivanhoé afin d'y dispenser une formation auprès de 5 personnes sur 2 jours.

Cette salle n'étant jusqu'ici pas disponible à la location, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'ouverture à la location ponctuelle de celle-ci et du tarif à appliquer.

Monsieur le Maire propose un tarif unique de 50 € / jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de mise à la location ponctuelle de la salle Ivanhoé.
- Accepte le tarif proposé de 50 € / jour.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION N° 2023 - 11 - 002 portant sur la modification des statuts de la CDC du VAL DE BOUZANNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après son conseil communautaire du 18 octobre 2023, la CDC du VAL DE BOUZANNE a délibéré à propos du changement de ses statuts.

Sont concernés :

- Le retrait de la compétence "Politique du logement et du cadre de vie - Assistance, conseil et suivi dans le cadre des opérations d'actions collectives en faveur de l'habitat : OPAH, PLH".
- La modification du mode de représentation des communes (28 sièges au lieu de 23).

Il est donc demandé à la commune de délibérer sur l'acceptation ou non des statuts ainsi modifiés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le retrait de la compétence " Politique du logement et du cadre de vie - Assistance, conseil et suivi dans le cadre des opérations d'actions collectives en faveur de l'habitat : OPAH, PLH".
- Accepte le nouveau mode de représentation des communes.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

## **DELIBERATION N° 2023 - 11 - 003 portant sur la Zone d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de préparer la délibération qui sera prise lors de la réunion du 21 décembre 2023, la CDC du VAL DE BOUZANNE demande aux communes membres de délibérer sur la création de zones d'accélération des énergies renouvelables (Photovoltaïque au sol ou sur toitures, éolien, méthanisation...) dans le cadre de l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 et ce, après consultation publique.

Après consultation publique du 14 au 22 novembre 2023 sur le site internet de la commune et étude des différentes zones susceptibles d'être intégrées dans ce programme, Monsieur le Maire propose les zones suivantes :

- Les parcelles cadastrées A699/703/705/706/707/1479/1890/1894/1896/1898 et 1901 à proximité de la carrière pour une surface totale de 29845 m<sup>2</sup> pour des projets photovoltaïques au sol.
- Les parcelles A2093 et 2094 au lieu-dit "Millançais" pour une surface totale de 27230 m<sup>2</sup> pour des projets photovoltaïques au sol.
- Les parcelles A-506/507/508/509/1161/1416/1417/1418/1776/1931/1932/1944/1945/1986/2018 et 2019 au lieu-dit "La Grande Justice" pour une surface totale de 76467 m<sup>2</sup> pour des projets de production d'énergie photovoltaïque en toiture.
- Le refus de tout projet éolien sur l'ensemble du domaine communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le zonage proposé par Monsieur le Maire.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

## **DELIBERATION 2023 – 11 – 004 portant sur la vente d'un terrain communal**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur Gérard SCHENE, demeurant au "4 Pissany" 36340 CLUIS, il souhaite vendre la parcelle cadastrée C518 d'une surface de 3295 m<sup>2</sup>, actuelle propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose de vendre ladite parcelle à Monsieur Gérard SCHENE pour la somme de 1000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la vente de la parcelle cadastrée C518 à Monsieur Gérard SCHENE pour un montant de 1000 €, frais notariés à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION 2023 – 11 – 005 portant sur des cours de yoga à la salle des associations**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Liliane LEPELIER, professeur de yoga, demeurant "1 La Minade" 36140 LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL, souhaiterait que la commune lui propose une salle dans laquelle elle pourrait dispenser ses cours de yoga tous les lundis matin à compter du 11 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle des associations moyennant une participation financière de 100 €/an payable à la signature de la convention régissant les conditions d'occupation de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte que Madame Liliane LEPELIER dispense ses cours de yoga dans la salle des associations selon la convention signée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION 2023 – 11 – 006 portant sur le prix de vente des terrains du lotissement "Les Vêveilles"**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après l'achat des parcelles B971 (951 m<sup>2</sup>), B975 (1209 m<sup>2</sup>), B974 (1205 m<sup>2</sup>) et B973 (1207 m<sup>2</sup>) et leur viabilisation, il convient de délibérer quant à leur prix de vente.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente ces terrains destinés à la construction au prix de 10 €/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le prix de vente au m<sup>2</sup> précisé ci-dessus pour les terrains du lotissement "Les Vêveilles".
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION 2023 – 11 – 007 portant sur la signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Indre**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans l'optique du développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire et de soutenir un réseau de

bibliothèques/médiathèques, le Département de l'Indre propose une convention de partenariat entre la bibliothèque de la commune et la BDI (Bibliothèque Départementale de l'Indre).

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de récupérer la gestion de la bibliothèque actuellement gérée par une association et de signer la convention de partenariat avec la BDI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le partenariat entre la commune et la BDI selon les modalités de la convention proposée.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION 2023 - 11 – 008 portant sur l'admission de créances en non-valeur pour le Budget Assainissement 2023**

Monsieur le Trésorier informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolubles et introuvables malgré les recherches.

La liste présentée concerne l'admission en non-valeurs (poursuites sans effets, décès, RAR inférieur au seuil de poursuite) pour un montant de 892,76 € pour le Budget Service Assainissement. En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de ces créances. Un mandat sera émis à l'article 6541 " créances admises en non-valeur ".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances proposées par le Comptable public pour un montant de 892,76 € et de prélever ladite dépense sur les crédits du compte 6541 ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION 2023 – 11 – 009 portant sur l'admission de créances en non-valeur pour le Budget Principal**

Monsieur le Trésorier informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolubles et introuvables malgré les recherches.

La liste présentée concerne l'admission en non-valeur (poursuites sans effets, décès, RAR inférieur au seuil de poursuite) pour un montant de 185,85 € pour le Budget Principal. En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de ces créances. Un mandat sera émis à l'article 6541 " créances admises en non-valeur ".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances proposées par le Comptable public pour un montant de 185,85 € et de prélever ladite dépense sur les crédits du compte 6541 ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **DELIBERATION 2023 – 11 – 010 portant sur l'attribution de 2 nouveaux numéros d'adressage**

Monsieur DALOT Jean-Pierre, Adjoint, en charge du dossier afférent à la numérotation des villages, expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer 2 nouveaux numéros concernant un bâtiment agricole et une maison afin qu'ils puissent avoir accès au réseau téléphonie/internet.

Les numéros proposés sont : 15 à Neuville (SCEA Neuville) et 10 chemin de Ragon (Emilie DESCHATRE/Alexis CATHERINEAU).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la création des 2 numéros cités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 29/11/2023*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir qu'il a reçues et les informations diverses concernant la vie communale :

- Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière municipal à Monsieur BOUGIO Marcel et à Madame MASSE Elisabeth épouse BOUGIO.
- La SS CLUIS FOOTBALL informe que suite à la soirée organisée dans le cadre d'Octobre Rose, un don de 1800 € a été fait à l'association CALM.
- Madame Nicole JACOB annonce la dissolution de l'association "Les moucherons sur les dents", n'ayant pas trouvé de nouveaux bénévoles suite au départ de plusieurs membres du bureau.

## LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-11-001 : Location et tarif de la salle Ivanhoé

Délibération 2023-11-002 : Modification des statuts de la CDC du VAL DE BOUZANNE

Délibération 2023-11-003 : Zone d'accélération des énergies renouvelables

Délibération 2023-11-004 : Vente d'un terrain communal à Monsieur SCHENE

Délibération 2023-11-005 : Cours de yoga salle des associations

Délibération 2023-11-006 : Prix des terrains du lotissement "Les Vêveilles"

Délibération 2023-11-007 : Convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Indre

Délibération 2023-11-008 : Admission de créances en non-valeur – Budget assainissement 2023

Délibération 2023-11-009 : Admission de créances en non-valeur – Budget principal 2023

Délibération 2023-11-010 : Attribution de 2 nouveaux numéros d'adressage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

La secrétaire de séance,

Aurélie PORTIER-GONNIN



Le Maire,

Didier FLEURY



